

Euro Coupon 6 ans

Derivatives & Cross Asset Solutions

Caractéristiques Principales

Avertissement

Vous souhaitez réaliser une transaction répondant aux objectifs d'investissement suivants :

Durée : 6 ans

Indexation choisie : Indice EURO STOXX 50[®]

L'indice EURO STOXX 50[®] est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

But : Placement

Profil de risque : Produit de placement comportant un risque de perte intégral du capital à l'échéance

Vous déclarez avoir reçu et pris pleine et entière connaissance de la documentation qui vous a été fournie sur le produit envisagé, et en particulier l'information sur les risques de ce produit, que vous considérez comme suffisante. Concernant la valorisation du produit à une date déterminée, vous reconnaissez avoir été informé qu'en fonction de l'évolution des conditions de marché, celle-ci est susceptible d'être inférieure à la valorisation initiale et ce, qu'il s'agisse ou non d'un produit à capital garanti à échéance. Ce cas peut se présenter alors même que la performance du (des) sous-jacent(s) du produit est positive et/ou que le produit détache un coupon.

Vous déclarez en outre être une personne habilitée à traiter la transaction envisagée.

Vous serez réputé agir pour votre propre compte, avoir pris la décision de conclure cette transaction de manière indépendante et vous être assuré que cette transaction est adaptée à votre situation ou à celle de votre client après avoir éventuellement pris avis auprès de vos conseils habituels si vous le jugez nécessaire. Vous devrez procéder à votre propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de cette transaction afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne pas vous en remettre pour cela à Derivatives Capital et/ou l'une de ses filiales. Derivatives Capital ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences financières ou autres liées à la mise en œuvre de la transaction décrite dans le présent document.

EMTN 6 Ans à Capital Non Garanti et Lié à la Performance de l'Indice EURO STOXX 50®

Ce document ne constitue pas une documentation définitive et juridiquement contraignante. Si vous relevez des contradictions, merci de nous les signaler au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. La Documentation définitive et juridiquement contraignante sera disponible à la Date d'Emission.

Ce document doit être lu conjointement avec la Documentation (telle que définie ci-dessous) qui est disponible (à l'exception des Conditions Définitives) sur le site de l'émetteur www.equitysolutions.natixis.com. Les termes utilisés dans ce document, mais non définis par ailleurs, auront la signification qui leur est donnée dans la Documentation. Ce document est confidentiel et tout ou partie de son contenu ne doit être ni reproduit ni copié sans l'autorisation expresse de l'Emetteur ou du Distributeur.

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL N'EST PAS GARANTI A L'ECHANCE. LE MONTANT QUE L'ACHETEUR POURRA RECEVOIR A L'ECHANCE SERA FONCTION DE LA PERFORMANCE DU SOUS-JACENT. L'ACHETEUR PEUT DONC PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT INITIAL.

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE A UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUE EN ACTIONS DE LA ZONE EURO.

1. Caractéristiques Principales Des Titres

Type d'Instrument	Euro Medium Term Note (« Note » ou « Titre »)
Emetteur	NATIXIS Structured Products Ltd. (non notée)
Garant	NATIXIS S.A. (Garant français : Moody's Aa3, Standard & Poor's A+)
Code ISIN	XS0694722736
Dealer	NATIXIS S.A.
Agent Payeur	Citibank N.A., London
Agent de Calcul	NATIXIS S.A.
Devise	EUR
Indice	Dow Jones Euro Stoxx 50® (code Bloomberg: SX5E <Index>)
Montant Nominal	30 000 000 Le Montant Nominal de l'émission sera fixé à la fin de la Période de Souscription, une fois l'ensemble des ordres de souscription reçu et publié par l'Agent de Calcul. Dès la détermination de ce montant, l'Emetteur publiera une information spécifiant le Montant Nominal ainsi déterminé. Cette information peut être consultée sur le site Internet de Natixis Equity Solutions (www.equitysolutions.natixis.com)
Date de Négociation	13 Octobre 2011
Période de souscription :	Du 24 octobre 2011 (9h00) au 20 décembre 2011 (17h00), les Titres pourront être acquis auprès de l'émetteur au prix d'achat ci-dessous (qui reflète un taux d'intérêt de 1% annuel, prorata temporis pendant la période de commercialisation), sous réserve d'une clôture anticipée de l'offre au gré de l'émetteur en cas de dégradation des conditions de marché.
Valeur Nominale	EUR 1000
Prix d'Emission :	100%

Début de commercialisation

Prix de souscription :

24 octobre 2011

Subscription date	Subscription price	Subscription date	Subscription price	Subscription date	Subscription price	Subscription date	Subscription price
24/10/2011	99,84%	09/11/2011	99,88%	25/11/2011	99,92%	11/12/2011	99,97%
25/10/2011	99,84%	10/11/2011	99,88%	26/11/2011	99,93%	12/12/2011	99,97%
26/10/2011	99,84%	11/11/2011	99,88%	27/11/2011	99,93%	13/12/2011	99,97%
27/10/2011	99,84%	12/11/2011	99,89%	28/11/2011	99,93%	14/12/2011	99,98%
28/10/2011	99,85%	13/11/2011	99,89%	29/11/2011	99,93%	15/12/2011	99,98%
29/10/2011	99,85%	14/11/2011	99,89%	30/11/2011	99,94%	16/12/2011	99,98%
30/10/2011	99,85%	15/11/2011	99,90%	01/12/2011	99,94%	17/12/2011	99,98%
31/10/2011	99,85%	16/11/2011	99,90%	02/12/2011	99,94%	18/12/2011	99,99%
01/11/2011	99,86%	17/11/2011	99,90%	03/12/2011	99,95%	19/12/2011	99,99%
02/11/2011	99,86%	18/11/2011	99,90%	04/12/2011	99,95%	20/12/2011	99,99%
03/11/2011	99,86%	19/11/2011	99,91%	05/12/2011	99,95%	21/12/2011	99,99%
04/11/2011	99,87%	20/11/2011	99,91%	06/12/2011	99,95%	22/12/2011	100,00%
05/11/2011	99,87%	21/11/2011	99,91%	07/12/2011	99,96%	23/12/2011	100,00%
06/11/2011	99,87%	22/11/2011	99,92%	08/12/2011	99,96%		
07/11/2011	99,87%	23/11/2011	99,92%	09/12/2011	99,96%		
08/11/2011	99,88%	24/11/2011	99,92%	10/12/2011	99,96%		

Date de Détermination initiale

23 décembre 2011

Date d'Emission et de règlement

23 décembre 2011

Date d'Evaluation finale

22 décembre 2017

Date d'Echéance

05 janvier 2018

Convention de Jour Ouvré

Jour suivant

Jour Ouvré

Target System 2

Garantie du capital à la date d'échéance :

Produit à **capital non garanti à l'échéance**. Le risque de perte en capital à l'échéance est conditionné à une baisse de plus de **50%** du Niveau Final de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Le produit est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule. La protection du capital est conditionnée à la variation positive de l'Indice. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des Titres du produit que si l'investisseur a l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'échéance

Montant minimum de souscription

50 000 EUR en compte-titres, dans le cadre d'une diversification suffisante du portefeuille
1 000 EUR en assurance vie

Coupon garanti(t)

Pour chaque Titre, un Coupon garanti_t sera versé à chaque Date de Paiement des Coupons garantis_t pour un montant calculé par l'Agent de Calcul comme suit :

$$\text{Coupon garanti}_t = 6.30\% \times \text{Coupure}$$

Montant Coupon annuel

Eur 63 par valeur nominale

Date de paiement de Coupon garantis_t

Désigne chacune des dates suivantes :

T	Date de Paiement des Coupons (*)
1	24 décembre 2012
2	23 décembre 2013
3	23 décembre 2014
4	23 décembre 2015
5	23 décembre 2016
6	22 décembre 2017

(*) ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant

Remboursement Final

Le Remboursement Final par Titre payable à la Date de remboursement sera un montant en EUR calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante:

Cas 1 : si le Niveau Finale de l'indice est supérieur ou égal à [50]% du Niveau Initiale de l'indice :

$$100\% \times \text{Valeur Nominale}$$

Cas 2 : si Niveau Finale est strictement inférieur à [50]% du Niveau Initiale de l'indice :

$$\left(\frac{\text{Niveau}_{\text{final}}}{\text{Niveau}_{\text{initial}}} \right) \times \text{Valeur Nominale}$$

Niveau Initial :

A déterminer Pts (i.e. désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant)).

L'Emetteur, dès que ce niveau sera connu, publiera une notice spécifiant le Niveau Initial ainsi déterminé. Cette notice peut être consultée sur le site Internet de NATIXIS Equity Solutions (www.equitysolutions.natixis.com).

Niveau Final :

Désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation Finale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant).

Barrière :

Désigne 50% du niveau Initial

Ajustement de l'indice

Voir le Prospectus de base

Commissions payées par Derivatives Capital

Derivatives Capital paiera au distributeur une commission maximum équivalente à 0.60% par an du montant des Titres souscrits par les investisseurs présentés (calculée sur la base de la durée totale des Titres hors remboursement anticipé).

Jour de Négociation

Désigne un jour où (i) l'Indice est calculé et diffusé par l'Agent de Publication et (ii) la Bourse ou le Marché Lié fonctionne. Si pour un jour donné, l'heure de fermeture de la Bourse ou du Marché Lié est avancée par l'autorité de marché concernée, ce jour ne sera pas considéré comme étant un Jour de Négociation.

Cotation

Bourse de Luxembourg

Loi applicable	Loi anglaise
Juridiction	La Haute cour de Justice anglaise
Règles Tefra	Tefra D
Règlement livraison	Euroclear / Clearstream
Forme des Titres	Classic Global Notes
Notifications et publications de l'Agent de Calcul	Toute notification ou publication relative aux présents Titres sera faite par l'Agent de Calcul au plus tard le jour ouvré qui suit toute détermination d'un montant relatif à l'émission, d'un niveau d'Indice ou d'une décision d'ajustement des Titres, par voie d'une notice précisant chaque élément déterminé ou décision prise relative aux Titres. Cette notice sera consultable sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de NATIXIS Equity Solutions (www.equitysolutions.natixis.com). Publication de la valorisation tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equitysolutions.natixis.fr .

2. Marché Secondaire

Information Prix	Reuters page : A déterminer ; Bloomberg : A déterminer ; Fininfo : A déterminer ;
Valorisation	Dans des conditions normales de marché, Natixis fournira une valorisation des Titres chaque jour où le cours de clôture du sous-jacent est publié, jusqu'à l'échéance et s'efforcera d'assurer un marché secondaire où le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Double Valorisation	Une double valorisation des EMTN est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur une base bimensuelle. Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du Groupe NATIXIS.

3. Restrictions de vente

APPEL PUBLIC A L'EPARGNE EN FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG.

LES TITRES SONT OFFERTS AU PUBLIC EN FRANCE. EN DEHORS DE CES PAYS, LES TITRES FERONT L'OBJET D'UN PLACEMENT PRIVE EXCLUSIVEMENT AUPRES D'INVESTISSEURS QUALIFIES, TELS QUE DEFINIS PAR LA REGLEMENTATION DE CHAQUE ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE CONFORMEMENT AUX RESTRICTIONS DE VENTE DECRITES DANS LE PROSPECTUS DE BASE.

POUR PLUS DE DETAILS, VEUILLEZ VOUS REFERER AUX RESTRICTIONS DE VENTE APPLICABLES TELLES QUE DETAILLEES DANS LE PROSPECTUS.

4. Inconvénients et Avantages

Inconvénients :

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, si l'indice a baissé de plus de 50%(3) le 22 décembre 2017, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital. Celle-ci peut être totale si l'indice a un cours nul 22 décembre 2017.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX 50® en raison du plafonnement du gain (6.30% par année écoulée (5)).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Avantages :

- Le capital est intégralement protégé(1) à l'échéance si, le 22 décembre 2017, l'indice EURO STOXX 50®(2) n'a pas baissé de plus de 50%(3) depuis la date de constatation initiale(4).
- Chaque année, et quelle que soit l'évolution de l'indice Eurostoxx 50 l'investisseur reçoit un coupon de 6.30% (5)
- Le garant, bénéficie d'une notation de qualité (Moody's Aa3, Standard & Poor's A+)

(1) Pour un investissement avant le 23 décembre 2011

(2) Dividendes non réinvestis (www.stoxx.com, code Bloomberg : SX5E Index.

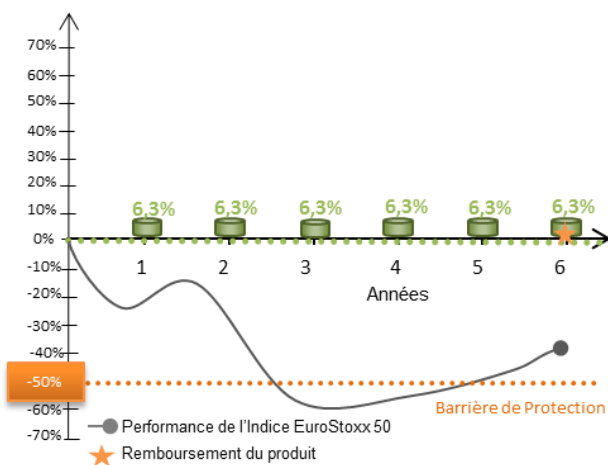
(3) Exprimée en pourcentage du cours de l'indice à la date de constatation initiale, le 23 décembre 2011.

(4) Le 23 décembre 2011

(5) Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

5. Scénarii

SCENARIO FAVORABLE : Marché baissier à horizon 6 ans



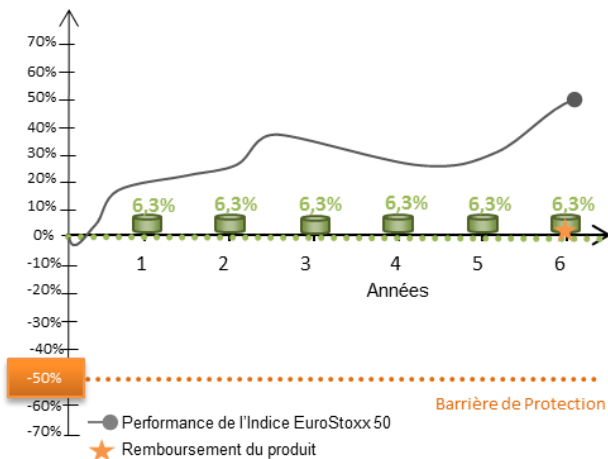
En cours de Vie :
Chaque année
l'investisseur reçoit
un coupon de 6,30%.
A maturité :
L'investisseur
récupère (100% du
Capital Initial+ le
dernier coupon)

A chaque date de constatation annuelle, le produit distribue un coupon de 6,30% par an. A maturité, la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est supérieure à la barrière de protection (-50%). L'investisseur reçoit alors, 100% du capital initial investi.

Gain cumulé de 6,30% par an	378€
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1378€

A maturité : Exposition
à la baisse de
l'Eurostoxx 50

SCENARIO MEDIAN : Marché haussier à horizon 6 ans



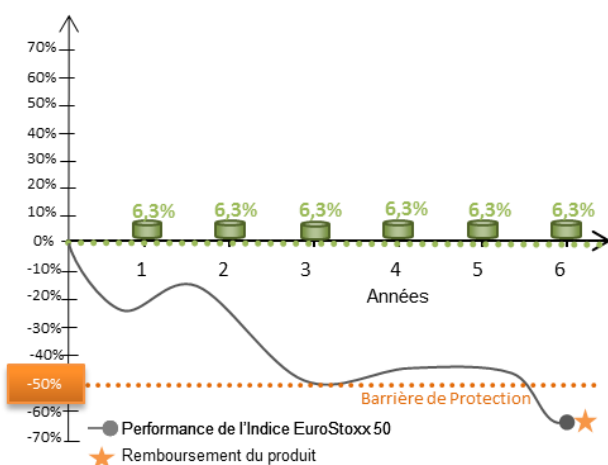
En cours de Vie :
Chaque année
l'investisseur reçoit
un coupon de 6,30%.
A maturité :
L'investisseur
récupère (100% du
Capital Initial+ le
dernier coupon)

A chaque date de constatation annuelle, le produit distribue un coupon de 6,30% par an. A maturité, la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est de +50%. L'investisseur reçoit alors, 100% du capital initial investi.

Gain cumulé de 6,30% par an	378€
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1390€

A maturité : Exposition
à la baisse de
l'Eurostoxx 50

SCENARIO DEFAVORABLE



En cours de Vie :
Chaque année
l'investisseur reçoit
un coupon de 6,30%.
A maturité :
L'investisseur
récupère (100% du
Capital Initial+ le
dernier coupon)

A chaque date de constatation annuelle, le produit distribue un coupon de 6,30% par an. A maturité, la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est supérieure à la barrière de protection (-50%). Pour un capital initial de 1000 euros, si la performance de l'indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est de -60%, le produit verse un capital de 400€ (perte en capital).

Gain cumulé de 6,30% par an	378€
Remboursement du Capital initial	400 €
Somme Totale Versée	778€

A maturité : Exposition
à la baisse de
l'Eurostoxx 50

6. Facteurs de risques

A. Investisseurs

L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.

Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.

Ni le Distributeur, ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.

Ni le Distributeur, ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.

B. Risques généraux relatifs aux Titres

Conflits d'intérêts potentiels

L'Emetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous-jacent.

Les Titres sont des titres de dette de l'Emetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Final Terms, de détenir des actions comprises dans l'Indice.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair.

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

Modification du droit : Les Titres sont régis par la loi anglaise.

Fiscalité : Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

C. L'Agent de Calcul est la même entité que l'Agent de Publication de l'Indice

L'Agent de Calcul étant la même entité que l'Agent de Publication de l'Indice et que le Garant, des conflits d'intérêts peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les porteurs de Titres, y compris en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs étendus qui lui sont attribués. L'Agent de Calcul a l'autorité de déterminer (i) si certains événements et/ou d'autres cas particuliers spécifiques aux Titres, tels que décrits dans le Prospectus de Base, sont survenus et (ii) les ajustements et calculs à réaliser à cet effet. Les personnes souhaitant investir dans les Titres doivent être conscientes que toute détermination ou calcul fait par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la performance des Titres. Une telle discrétion dans les décisions ou tout calcul discrétionnaire fait par l'Agent de Calcul (en l'absence d'erreur manifeste ou prouvée de sa part) engagera l'Emetteur et tous les porteurs de Titres.

7. Avertissement

Ce « term sheet » est un document strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements.

Natixis est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.

Natixis est également soumis à la supervision de la Commission bancaire.

Natixis est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France et soumis à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs (ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique) basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Pour le client (Dénomination sociale) :

Précédé de la mention manuscrite « *Bon pour prise ferme de XX 000 000 EUR, en chiffres et en lettres* »

Nom, Prénom :

Fonction